

Cour des comptes



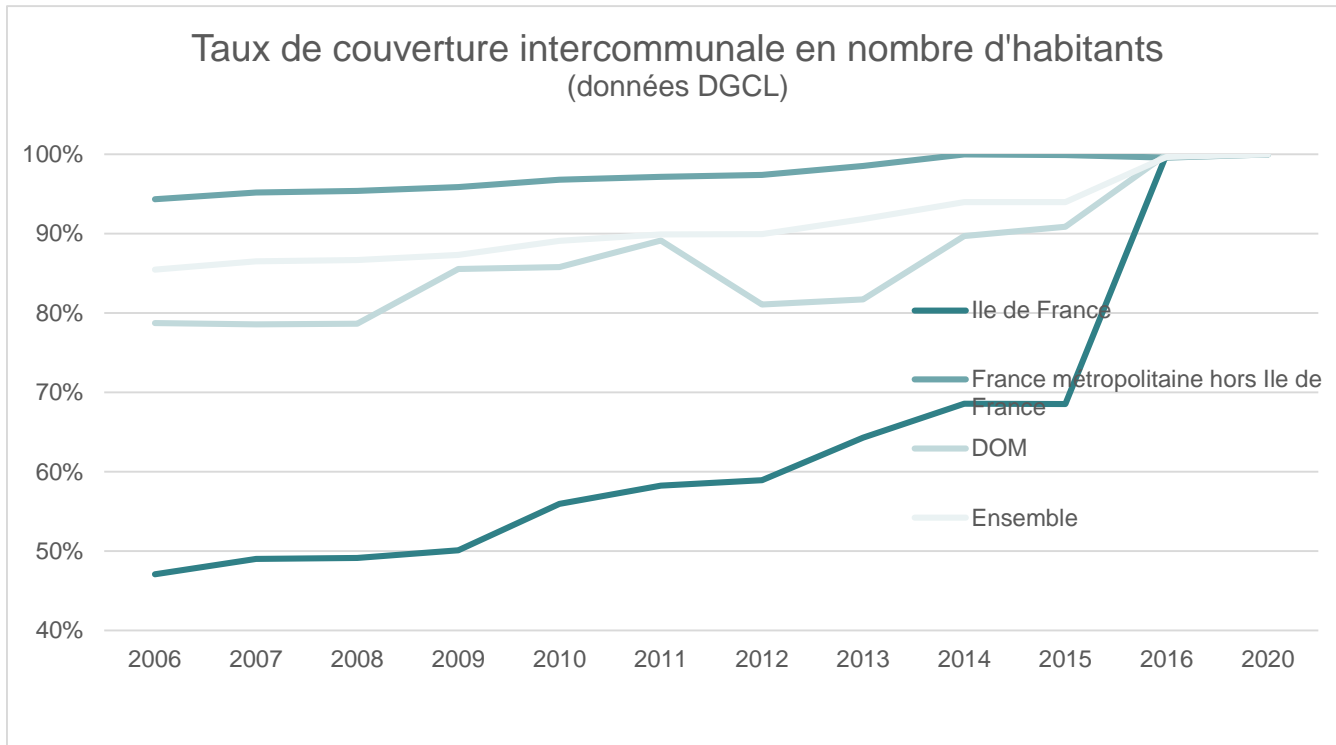
L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Bilan et perspectives

Novembre 2022



LA CRÉATION DE LA MGP : UNE
RÉFORME AMBITIEUSE POUR
RÉÉQUILIBRER
LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN





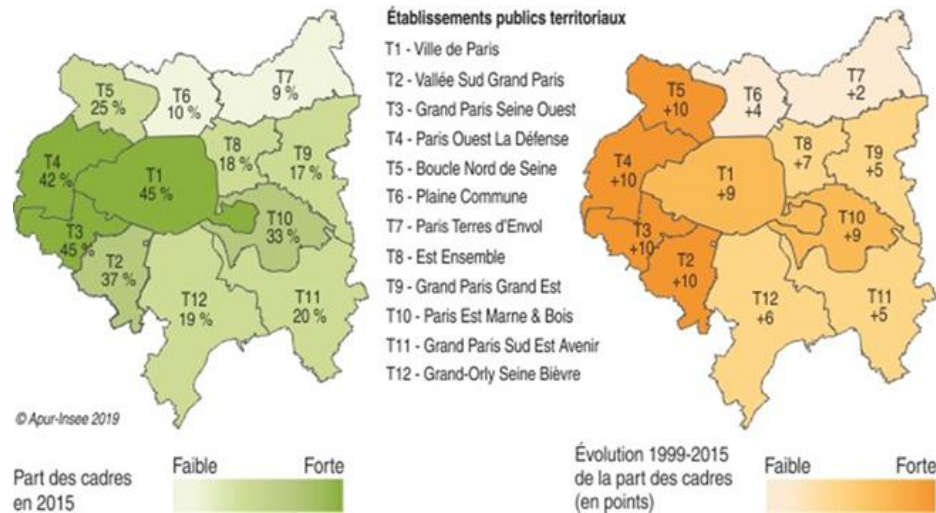
LES OBJECTIFS INITIAUX

- En application de l'article 12 de la loi MAPTAM modifiée, la Métropole du Grand Paris a été créée afin « d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de **réduire les inégalités entre les territoires qui la composent**, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national » (article L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales CGCT).



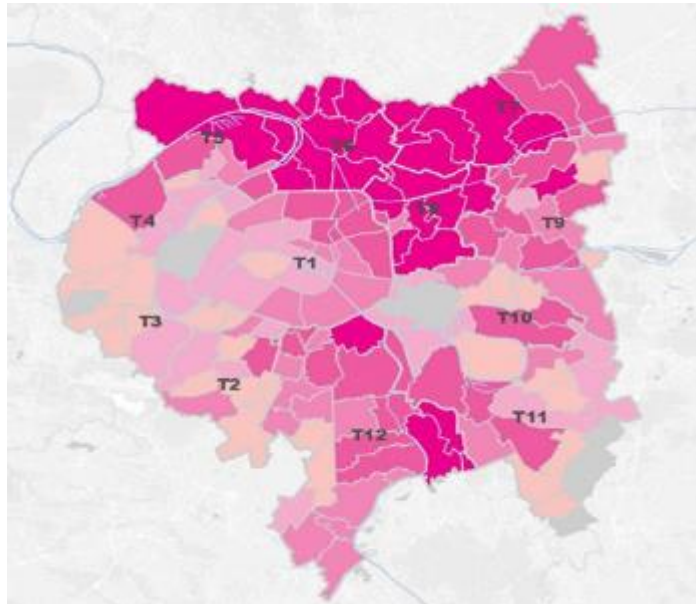
Un territoire riche mais fracturé par de graves déséquilibres

La part des cadres plus fortement croissante dans l'ouest parisien

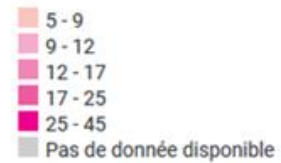




LE TAUX DE PAUVRETÉ PAR COMMUNE DE LA MGP



Taux de pauvreté (part des ménages sous le seuil de pauvreté, dans l'ensemble des ménages de la commune en 2015) :



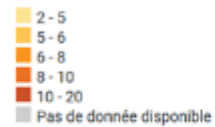
Source(s) : Filosofi





LE MAL-LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

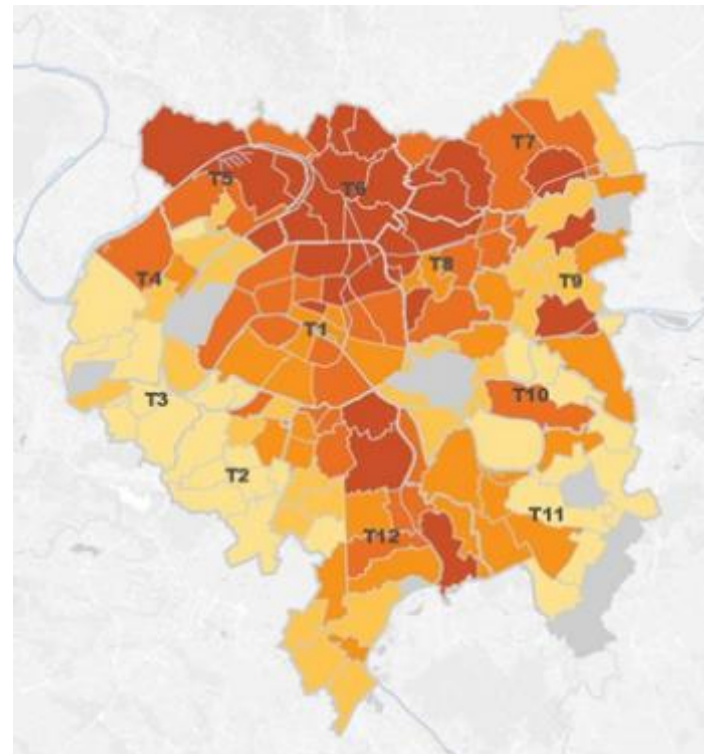
Population en situation de mal logement (% du total
de la population de la commune en 2015) :



Source(s) : Insee, recensement



Source : Apur, 2016





LA RÉPARTITION TERRITORIALE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN 2016

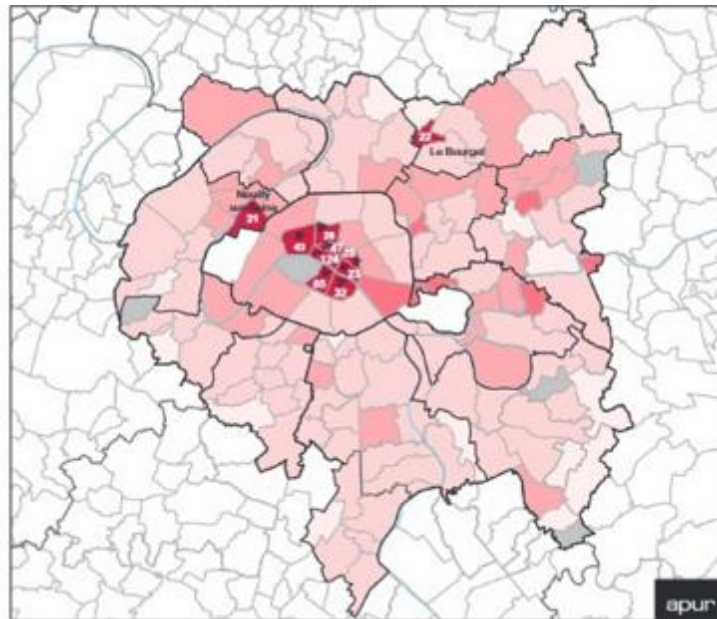
PRESSION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Nombre de demandes d'un logement social rapporté au nombre d'attributions



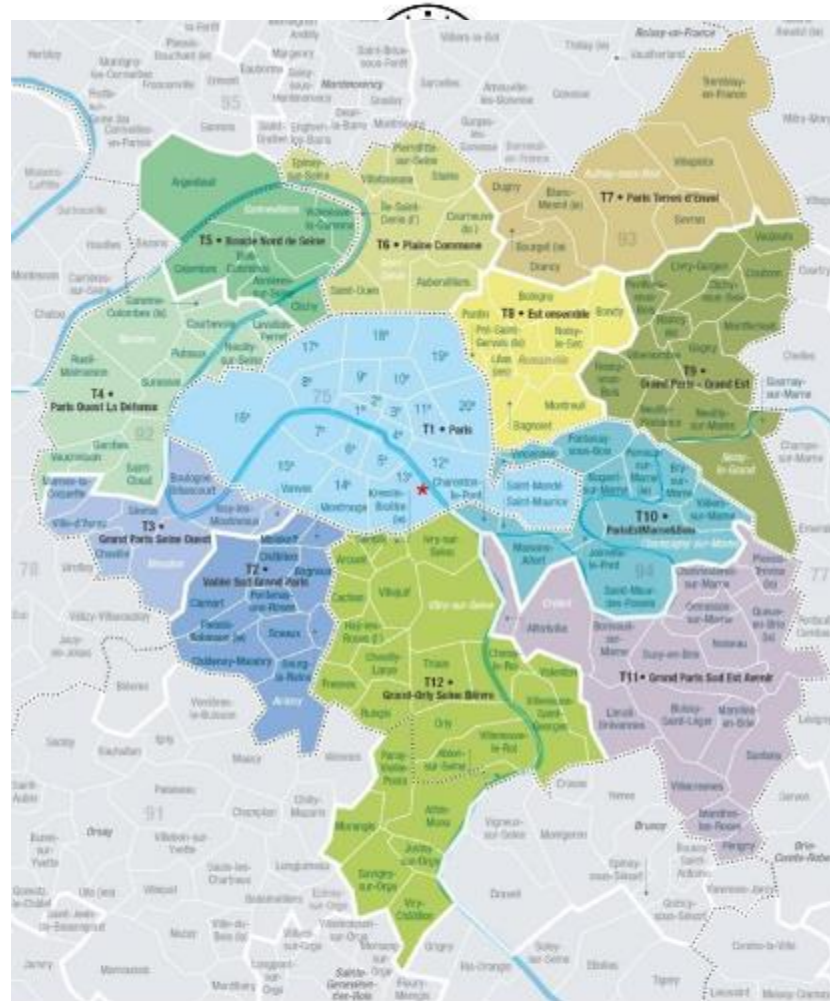
Source : SNE attributions en 2016, extraction réalisée au 02/02/2017





UN MODÈLE INSTITUTIONNEL HYBRIDE ISSU D'UN COMPROMIS POLITIQUE

- Le projet initial de la « marguerite »
- L'option « Métropolis »
- Le choix final d'un modèle hybride et complexe



METROPOLE DU GRAND PARIS CARTE DES TERRITOIRES

Limite administrative

- Département
- ==== EPCI
- ==== Commune

Métropole du Grand Paris

- ★ Siège de la Métropole du Grand Paris
- ★ Commune siège de l'établissement public territorial au 1^{er} janvier 2016
- ★ Commune siège de l'établissement public territorial au 1^{er} janvier 2016
- ★ Nom de commune

Hors Métropole du Grand Paris

- Commune siège de l'établissement public de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2016
- Nom de commune

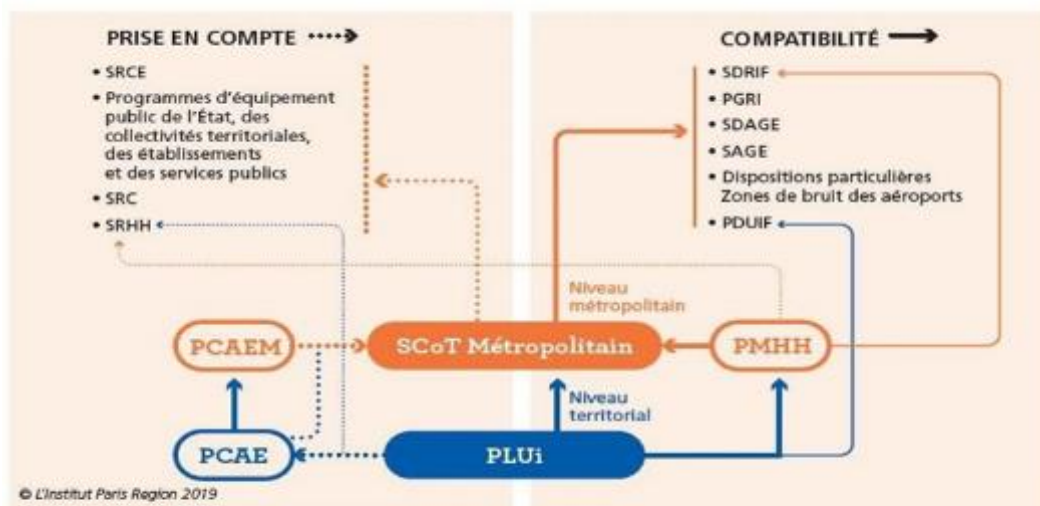


© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
Source : L'Institut Paris Region



UNE MÉTROPOLE QUI PEINE À S’AFFIRMER DANS L’EXERCICE DE SES MISSIONS LES PLUS STRATÉGIQUES

Un projet de SCoT insuffisamment prescriptif et territorialisé



PCAIE : Plan climat-air-énergie / PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain / PDUIF : Plan de déplacements Île-de-France / PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation / PLUi : Plan local d'urbanisme (intercommunal) / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : schéma régional de l'habitat et de l'hébergement
*NB: le PMHH prend également en compte le SRHH

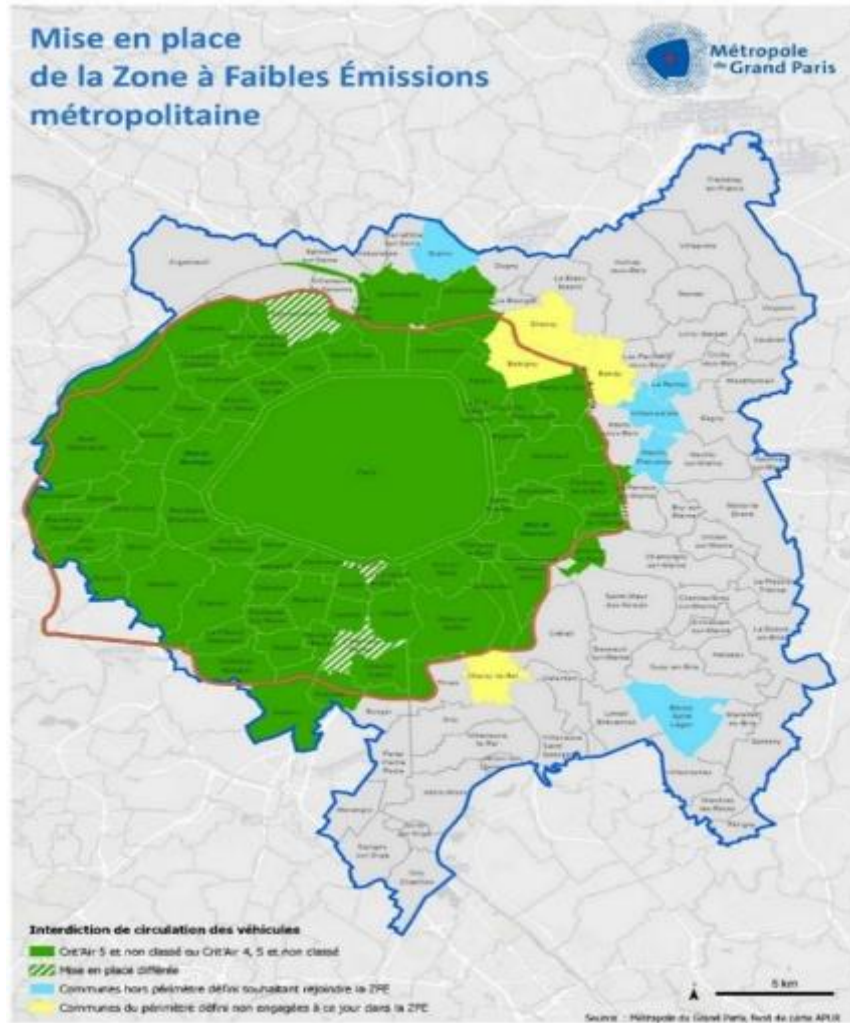


Les politiques métropolitaines de l'aménagement et de l'habitat : un déficit stratégique majeur

- La politique du logement entravée par l'absence de plan métropolitain
- Le faible engagement de la MGP en matière d'aménagement
- Les appels à projets urbains innovants « Inventons la métropole du Grand Paris »

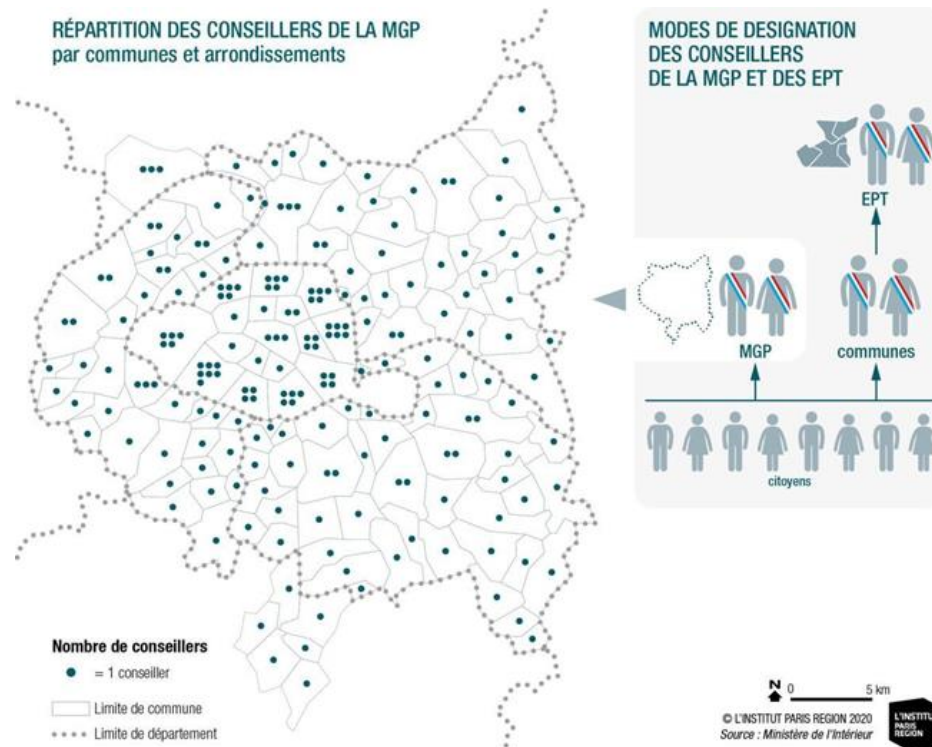
Des compétences environnementales dans lesquelles la MGP s'est davantage affirmée

- L'adoption du plan climat-air-énergie métropolitain et des plans associés
- La zone à faible émission (ZFE)





LA MGP, UNE MÉTROPOLE A MINIMA, GOUVERNÉE PAR LES MAIRES





Communes



Établissements
publics territoriaux



Métropole
du Grand Paris

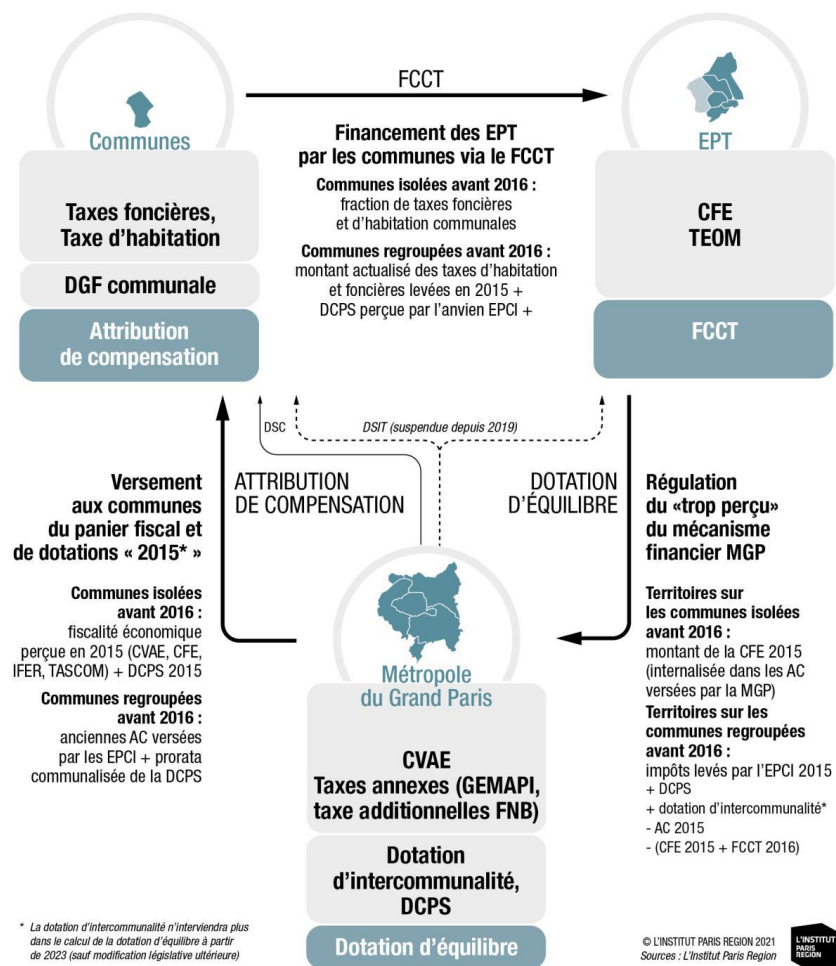
<i>Sûreté</i>	Police et secours			
<i>Enfance / éducation</i>	Petite enfance Ecole primaire			
<i>Action et développement social</i>	Action sociale Politique de la ville		Action sociale d'intérêt territorial Politique de la ville	
<i>Aménagement, urbanisme, cadre de vie et environnement</i>	Planification et réglementation Actions et opérations d'urbanisme et d'aménagement	Autorisations d'urbanisme	Plan local d'urbanisme intercommunal	Schéma de cohérence territoriale métropolitain • Opérations d'aménagement • Actions de restructuration urbaine • Création de réserves foncières d'intérêt métropolitain
	Espaces naturels			Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager de la biodiversité
	Prévention des risques			Prévention des inondations
<i>Habitat / logement</i>	Planification Politique du logement			Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement Programmes de construction et de rénovation de logements
	Amélioration de l'habitat			• Amélioration du parc immobilier bâti • Réhabilitation et résorption de l'habitat
	Logement social		Tutelle des offices publics de l'habitat	Aides financières et actions en faveur du logement social
	Publics spécifiques			• Actions en faveur du logement des personnes défavorisées • Aires d'accueil des gens du voyage
<i>Culture, sport et loisirs</i>	Construction et fonctionnement des équipements locaux		Construction et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial	Équipements nécessaires aux programmes de logements
<i>Mobilités</i>	Organisation de la mobilité (hors transports) Voirie			Mobilités durables, lutte contre la pollution et les nuisances sonores
<i>Développement économique / tourisme</i>	Attractivité			• Grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale • Participation à la préparation des candidatures aux grands événements internationaux culturels, artistique, etc
	Action économique			• Actions de développement économique • Zones d'activité économique d'intérêt métropolitain
<i>Climat / énergie</i>	Planification		Plan Climat-Air-Énergie territorial	• Plan Climat-Air-Énergie métropolitain • Schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains
	Actions en faveur du climat et de la maîtrise de l'énergie			Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
<i>Services urbains</i>	Propreté			
	Déchets			
	Eau			
	Assainissement			



- Le rôle encore limité des EPT en matière de logement
- La tendance des communes à garder la maîtrise des opérations d'aménagement
- Des dépenses relatives surtout à la gestion des services urbains et très variables d'un EPT à l'autre
- Les effets limités de la création de la MGP sur la redistribution des ressources financières et sur l'investissement



UN DISPOSITIF FINANCIER COMPLEXE



* La dotation d'intercommunalité n'interviendra plus dans le calcul de la dotation d'équilibre à partir de 2023 (sauf modification législative ultérieure)





QUELLE(S) RÉFORME(S) POUR UNE MÉTROPOLE MIEUX ÉQUILIBRÉE ?

A COURT TERME

- L'articulation entre EPT et MGP à garantir
- Le financement des EPT doit être consolidé
- La dimension redistributrice de l'organisation métropolitaine doit être renforcée



A MOYEN TERME

- Scénario 1 : la suppression des EPT
- Scénario 2 : les EPT membres de la MGP
- Scénario 3 : la MGP composée des départements de la petite couronne